Nature

L'avis des vétérinaires pour mieux vivre avec la faune sauvage

De la puce au requin, l'académie vétérinaire de France se penche sur les dégâts que peut occasionner la faune sauvage, pour livrer des clés de compréhension et des conseils.

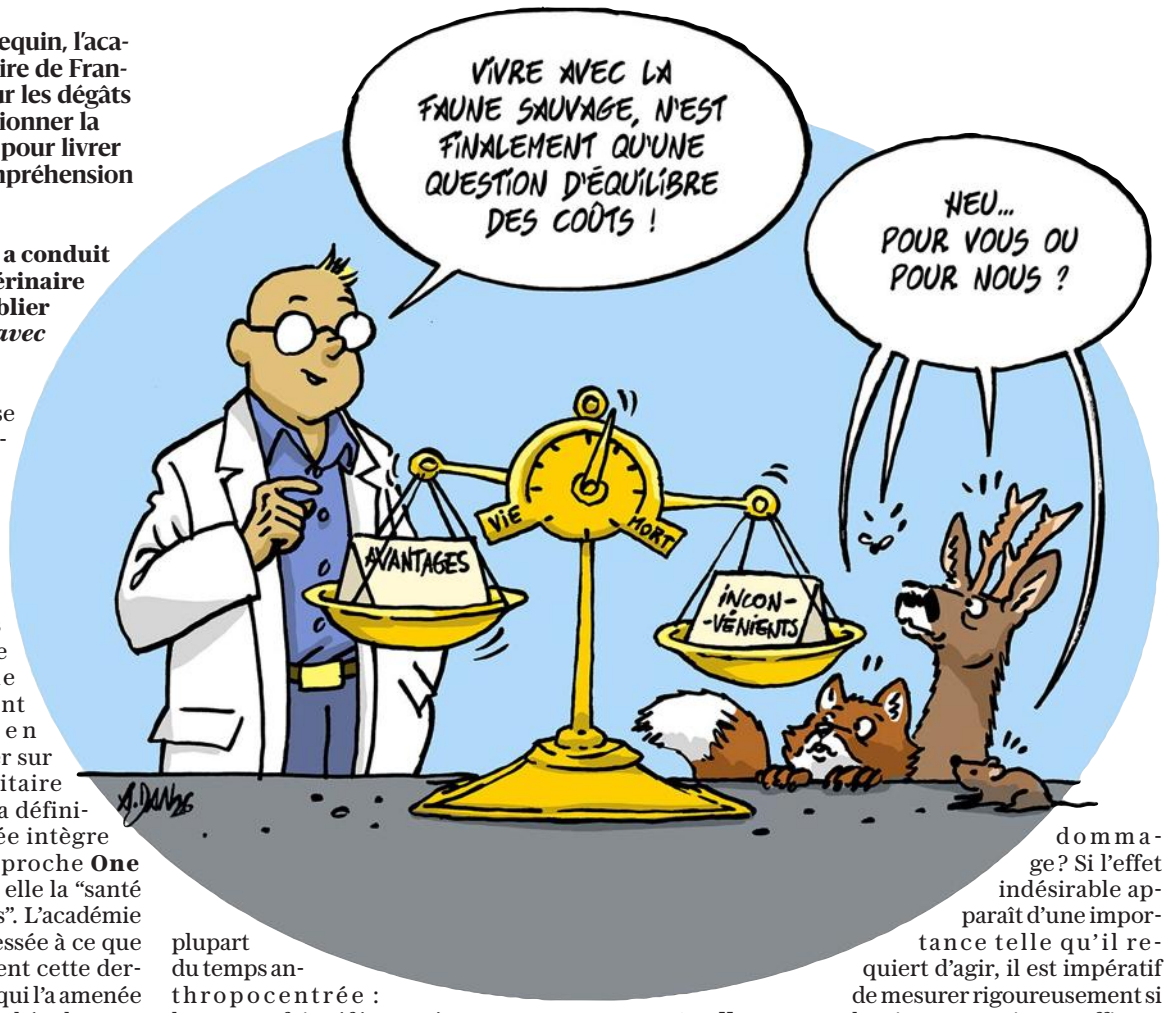

● Qu'est-ce qui a conduit l'académie vétérinaire de France à publier son avis *Vivre avec la faune sauvage*?

Pendant la crise Covid, l'académie s'est employée à redéfinir la "santé publique vétérinaire", une notion stratégique, puisque les inspecteurs de santé publique vétérinaires sont notamment en charge de veiller sur la sécurité sanitaire des aliments. La définition modernisée intègre désormais l'approche **One Health**, et avec elle la "santé des écosystèmes". L'académie s'est alors intéressée à ce que revêt précisément cette dernière notion, ce qui l'a amenée à se rapprocher d'écologues. De fil en aiguille, sa commission biodiversité a jugé opportun de se positionner sur la manière d'appréhender les conflits qui naissent parfois de la cohabitation avec la faune sauvage. Un rapport de 76 pages, *Vivre avec la faune sauvage : vers une gestion rationnelle des dommages et nuisances,* et un avis du même nom, ont été votés en novembre 2025.

● Quels sont les préalables pour aborder ce sujet?

Vivre avec la faune sauvage suppose des comportements adaptés. À la télévision, tout le monde aime voir cette faune, mais dans la réalité, comment faire avec les dommages qu'elle peut causer? D'abord, il convient de se rendre compte qu'ils peuvent être engendrés par n'importe quelle espèce, qu'elle soit protégée, chassable, ou catégorisée comme nuisible au sens du Code rural. Ensuite, il faut comprendre que la notion de dommage est subjective, et la plupart du temps anthropocentrée : lorsqu'on fait référence à un dommage, il est souvent considéré au détriment des humains, alors qu'il peut exister à l'encontre d'autres espèces. Or l'impact d'une population animale ou de certains individus doit être considéré à l'échelle de son écosystème, dans la multiplicité de ses interactions, jamais à l'échelle de l'espèce.

● Quelle est l'approche prônée par l'académie?

Elle souhaite s'inscrire dans un cadre rationnel pour traiter les dommages tels qu'ils sont, en se posant les bonnes questions : doit-on les accepter, car ils ne sont finalement pas grand-chose, ou parce que le coût d'une intervention serait supérieur au coût du dommage? Si l'effet indésirable apparaît d'une importance telle qu'il requiert d'agir, il est impératif de mesurer rigoureusement si l'action entreprise est efficace pour prévenir les dommages, et de procéder à des ajustements si besoin. L'académie vétérinaire de France invite aussi à s'inscrire dans une démarche éthique, et à ne recourir à un traitement létal qu'en dernier lieu, uniquement lorsque toutes les autres possibilités ont été essayées sans succès.

Pour en savoir plus ►

● Mini-glossaire

One Health : "Une seule santé", est une approche intégrée et unificatrice visant à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, celle des animaux et celle des écosystèmes, reconnue comme interdépendante.

● Un site

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'AVF (Académie vétérinaire de France) : https://academie-veterinaire.fr

►Partenariat

Cette page est réalisée en partenariat avec l'association fédératrice Bourgogne-Franche-Comté Nature, association rassemblant trente-et-une structures ayant trait à la biodiversité. Une coopération nécessaire afin de mieux « transmettre pour préserver ».

►Crédits

Coordination : Daniel Sirugue, rédacteur en chef de Bourgogne-Franche-Comté Nature et directeur de la SHNA-OFAB. Illustration : Daniel Alexandre. Rédaction : Alice Despinoy avec la collaboration de Patrick Giraudoux

Paroles d'expert

L'académie vétérinaire de France apporte un éclairage scientifique sur des thématiques liées à ses compétences vétérinaires. Elle joue un rôle direct de conseil auprès des pouvoirs publics, ses positions étant adressées d'abord au ministère de l'Agriculture, son ministère de tutelle, et, le cas échéant au ministère de l'Environnement, ou d'autres ministères concernés. L'élection des académiciens et académiciennes est ratifiée par décret du président de la République, sur proposition de la ou du ministre de l'Agriculture. Les avis sont, de plus, publics et à la disposition de la société civile. Nombre de structures associatives s'en saisissent pour émettre leurs propres avis. Le rapport et son avis *Vivre avec la faune sauvage : vers une gestion rationnelle des dommages et nuisances* ont été salués par une diversité d'acteurs, dont la Société nationale de protection de la nature. Les avis dépassent les débats passionnés pour s'en tenir au factuel avec pragmatisme. En jeu ici : une meilleure coexistence dans le contexte d'effondrement de la biodiversité.



Patrick Giraudoux ● Professeur émérite d'écologie au laboratoire Chrono-environnement, université Marie et Louis Pasteur/CNRS, académicien et responsable de la commission biodiversité de l'académie vétérinaire de France